

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : Commune de Nouic

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 087-218710804-20260306-DEL2026_007-DE

Date de Convocation :	Délibération N° :	Membres : En Exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10
02 mars 2026	2026_007			

Le 06 mars 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. Serge NOUGIER, Maire

Etaient présents : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MMES DELUCHE, CIBERT, MM. BONNAUD, LEURS, CRUCHET, REBEYRAT, MME GIRAUD

Etait absent : M. PASCAL

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -4 818.78 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 355 938.90 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -33 852.12 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 51 292.99 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 23 910.48 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 62 581.38 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, s'il est excédentaire, en tout ou en partie au financement de la section d'investissement et, le cas échéant, pour son solde, au financement de la section de fonctionnement. Le Conseil Municipal à l'unanimité affecte le résultat :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 62 581.38 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 344 650.51 €

Extrait certifié conforme,

Fait à Commune de Nouic, le 09 mars 2026

Le Maire,

Serge NOUGIER